

## Communauté de Communes Adour Madiran Val d'Adour Environnement SPANC du Val d'Adour

# **CONTROLE DE FONCTIONNEMENT**

RAPPORT DE VISITE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COMMUNE DE LAHITTE TOUPIERE

N° dossier: 3993

Nom de l'usager : MILFORD

Prénom: Albert

Adresse de l'immeuble : 82 R DES PYRENEES

Commune: LAHITTE TOUPIERE
Section et n° parcelle(s): C 0271

Date de réalisation de l'assainissement :

Propriétaire de l'immeuble :

Nom du propriétaire : MILFORD

Prénom : Albert

Adresse: 82 R DES PYRENEES 65700 LAHITTE TOUPIERE

Visite le : 16/11/2020 à 15:30 Présent : MILFORD ALBERT

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT :						
Superficie de la parcelle :	8 000 m <sup>2</sup> Pente du terrain : Faible <5%					
Alimentation en eau potable :	tion en eau potable : Publique Nature du sol :		u sol :	Terre végétale		
Présence d'un captage d'eau :	Sur le terrain : Non Sur terrain voisin : Non			voisin : Non identifié		

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION:					
Туре	Nb occupants	Nb equiv. Habitants (EH)	Nb Chambres	Observations	
Principale	2		3	Nb wc : 2 / Nb SdB : 2 / Nb cuisine : 1	

#### COLLECTE DES FALIX LISEES :

Regards de collecte (Eaux ménagères / Eaux vannes) : NON Destination des eaux pluviales : Surface du terrain

Pretraitement:							
Equipement(s) existant(s)	Accès	Vol.(m ³)	Nat. Eaux raccordées	Ventilations	Préfiltre	Date Vidange	Vidangeur agréée
Fosse Septique	Oui (sous les WC)	Non précisé	Eaux vannes	Primaire : Oui Secondaire : Non	Non	09/2020	Non précisé

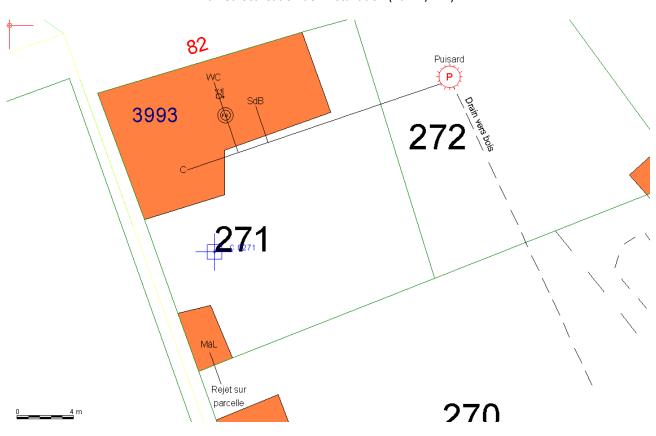
FILIERE DE TR	AITEMEN	NT:	EH : EQUIVALENT	EH: EQUIVALENT HABITANT R.: REGARD			
Equipement(s) existant(s)	Accès	Dimensionnement	Eaux raccordées	Implantation	Regard de répartition	Regard de bouclage	
Pas de filière							

REJET DES EFFLUENTS:						
Vers le milieu superficiel :	Non	Nature du rejet traité	Pas de rejet			
		Nature du rejet prétraité	Pas de rejet			
		Nature du rejet brut	Pas de rejet			
Dans le sous-sol :	Oui	Nature du rejet traité	Pas de rejet			
		Nature du rejet prétraité	Eaux vannes			
		Nature du rejet brut	Eaux ménagères			
Exutoire:	Puisard et rejet sur la parcelle					

EVALUATION DU DISPOSITIF:	Selon le tableau de correspondance de l'arrêté du 27 Avril 2012					
	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMEN					
PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE	x NON	Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux			
Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique  → Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais					
Défaut de sécurité sanitaire Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution.	Installation non-confo	s sous le délai prescrits par le SPA				
x Installation incomplète Installation significativement sousdimensionnée Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme travaux obligatoires : (cas C)  → si vente travaux dans un délai de 1 an	Installation non-conforme (cas a)  → Travaux obligatoires sous 4 ans → si vente travaux dans un délai de 1 an	Installation présentant un risque environnemental avéré Installation non-conforme (cas b)  → Travaux obligatoires sous 4 ans  → si vente travaux dans un délai de 1 an			
•	<ul> <li>Mise en place d'un bac à graisses de 500 litres</li> <li>Ventilation sous dimensionnée, modifier le diamètre (100mm)</li> <li>Nécessité de vérifier régulièrement le niveau d'engorgement (puisard)</li> <li>Localiser le point de rejet des eaux usées</li> <li>Mise en place d'un extracteur statique ou éolien</li> <li>Fosse septique à l'intérieur de l'habitation</li> </ul>					
d	lu propriétaire reste engag	gée en cas de vices cachés				

### SCHEMA DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Plan et localisation de l'installation (Ech.:1/172):



### <u>Légende :</u>

 $\bigcirc$ 

**Fosse Toutes Eaux** 



Fosse septique



Préfiltre



Bac à Graisses

Regard de visite/contrôle

V1 V2

Ventilation Primaire et Secondaire

SdB = Salle de Bain

C = Cuisine

MàL = Machine à Laver EM = Eaux Ménagères

EV = Eaux Vannes

CEP = Captage Eau Potable PR = Pompe de relevage

EP = Eaux pluviales

#### COMMENTAIRES:

L'installation d'assainissement non collectif ne possède pas de bac à graisses afin de prétraiter l'ensemble des eaux ménagères (les eaux usées doivent être prétraitées pour permettre leur décantation et leur liquéfaction), et ne possède pas non plus de filière de traitement afin de traiter l'ensemble de ces eaux. L'installation d'assainissement est donc dépourvue d'un prétraitement et d'un traitement réglementaire pour les eaux ménagères et d'un traitement pour les eaux vannes. A la sortie d'un dispositif de prétraitement (fosse septique, fosse toutes eaux ou bac à graisse), l'effluent n'est pas épuré. Il est encore chargé en polluants organiques et en germes pathogènes. Le rejet est donc source de pollution et peut présenter des risques de salubrité publique.

Une partie des effluents rejetés s'infiltre dans le sol via un puisard avec un drain qui évacue (à localiser) le trop plein vers le bois, et les eaux ménagères issues de la machine à laver sont rejetées directement sur la parcelle.

Pour toutes informations complémentaires le SPANC du Val d'Adour se tient à votre disposition.

Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation, est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 10 ans

Fait à Vic-Bigorre, le 17/11/2020

Le technicien Yann BERTRAND

Le Président, Frédéric RE

Tel: 05 62 96 72 80 Mail: spanc@va-environnement.fr